

TRIER, C'EST SIMPLE !

Évitons les erreurs de tri

✓ JE PEUX JETER DANS MON BAC JAUNE DE TRI SÉLECTIF



✓ Bouteilles et flacons en plastique



✓ Papiers



✓ Emballages métalliques



✓ Briques alimentaires et cartonnettes



Attention : le logo « Point Vert » indique que l'entreprise participe au financement du dispositif de collecte sélective. Ce logo ne garantit pas que l'emballage est recyclable.



INTERDIT DANS LE BAC JAUNE



✗ Verre



✗ Textiles



✗ Sacs d'ordures ménagères



✗ Polystyrène

ENTRE
**BIEVRE
RHONE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**JE PEUX JETER
DANS MON BAC VERT**

✓ Sacs

✓ Couches

✓ Polystyrène

✓ Plastiques non recyclables

✓ Essuie-tout

**POUR VOS DÉCHETS
ORGANIQUES, PENSEZ
AU COMPOSTEUR**

JE DÉPOSE

EN DÉCHÈTERIE

EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

✓ Verre

✓ Vêtements,
chaussures,
marquinerie



DÉCHETS VERTS



DÉBLAIS / GRAVATS



VIEUX MEUBLES



MÉTAUX



CARTONS



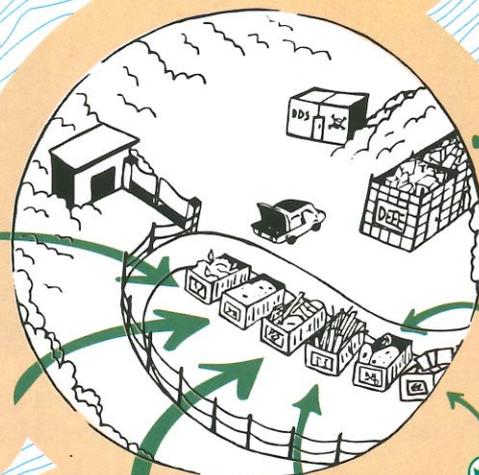
ENCOMBRANTS



DÉCHETS ÉLECTRIQUES
ET ÉLECTRONIQUES



DÉCHETS MÉNAGERS
DANGEREUX



??!

Pour demander le guide du tri, obtenir la liste des points d'apport volontaire, connaître les horaires des déchèteries, acquérir un composteur, et pour tout renseignement complémentaire, contactez le service Environnement de la Communauté de Communes

Siège de Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes
Rue du 19 Mars 1962 - 38550 Saint-Maurice-l'Exil
Tél. 04 74 29 31 15 / Courriel : ambassadeur@entre-bievretrhone.fr
Site Internet : www.entre-bievretrhone.fr

ENTRE
**BIÈVRE
ET RHÔNE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES